

*République Française*  
*Département de la Loire*  
*Arrondissement de ROANNE*  
**COMMUNE DE JURE**

**Séance du mardi 26 novembre 2024**

Date de la convocation: 21/11/2024

**Membres en exercice** : 11

**Présents** : 8

**Présents non votants** : 0

**Votants**: 8

*Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

**Présents non votants** :

**Représentés** :

**Excusés** : Franck BLANC, William GEORGES

**Absents** : Delphine FORISSIER

**Secrétaire de séance** : Romain CHABRE

**DE\_20241126\_01**

**Vente de parcelles issues de la succession de M. René Chapuis situées à St Julien d'Oddes**

Dans le cadre de la succession de M. René Chapuis, la commune de Juré a été désignée comme légataire universel avec quatre autres entités.

Parmi les biens légués aux cinq légataires universels, des parcelles boisées sont situées sur la commune de Saint Julien d'Oddes dont les références sont :

Section	Parcelles	Surface m <sup>2</sup>
B	660	6580
B	671	22270
B	672	1180
B	673	3960
B	677	1920
B	728	4100
B	729	4160
B	1026	9795
B	1028	59
B	1030	3461
B	1032	1135

soit une surface totale de 58620 m<sup>2</sup>.

Le notaire a reçu une proposition d'une valeur de 59 000€ pour la cession de ces parcelles. L'acquéreur serait la SAS POUCKET, dont le dirigeant est Monsieur Gil Malbrunot et dont le siège est 110 Village Viva 97190 Le Gosier.

Date de transmission de l'acte: 27/11/2024  
Date de réception de l'AR: 27/11/2024  
042-214201162-DE\_20241126\_01-DE  
A G E D I

De plus, quelques parcelles agricoles sur Saint-Julien-d'Oddes (A1315, A1317 et A156) pourraient être vendues à M. et Mme Vallensant Francis et Catherine. Pour info, GBF Bois avait estimé ces biens à 2 248€ et les éventuels acquéreurs ont proposé un montant de 2 000€. Pour pouvoir avancer sur cette opération, il est demandé au Conseil de fixer un prix minimal pour la vente de ces 3 parcelles qui pourrait être celui de GBF c'est à dire 2 248€.

Ces ventes seront effectuées devant Maître Fournel, Notaire à Saint Étienne qui gère la succession de Monsieur René CHAPUIS et les montants seront portés au crédit du compte de la succession. Des frais liés à ces ventes pourraient être débités du compte de la succession notamment les frais de rédaction d'acte de propriété.

Il est demandé au Conseil

- d'accepter la vente à la SAS POUCKET dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec cette décision
- d'accepter la vente à M. et Mme Vallensant dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

*Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité des membres présents,*

- ***ACCEPTE la vente à la SAS POUCKET dans les conditions ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.***
- ***ACCEPTE la vente à M. et Mme Vallensant ou à toute personne morale qu'ils représentent, dans les conditions ci-dessus, au prix minimal de 2 248 € et autorise le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.***

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 27/11/2024 Date de reception de l'AR: 27/11/2024 042-214201162-DE_20241126_01-DE A G E D I
---